Boischatel
De nature exceptionnelle

AVIS PUBLIC
LÉGISLATION DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

1. Que le conseil municipal sera saisi à la séance ordinaire du 1er octobre 2025 à compter de 20 h à la salle de l'Hôtel de ville, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure à l'adresse suivante :

26, chemin des Commissaires

2. Que cette dérogation mineure pour l'immeuble situé au 26, chemin des Commissaires consiste à rendre conforme la largeur minimale de lot de 14,90 mètres pour un usage bifamilial au lieu de 18 mètres comme prévu au tableau 2 de l'article 29 du *Règlement de zonage 2014-976.*

3. Que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme tel que prévu aux dispositions du *Règlement numéro 2014-981* régissant les dérogations mineures.

4. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Municipalité.

5. Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir par écrit au greffier soit par courriel à **greffe@boischatel.net** ou soit par la poste à l'adresse suivante : **Municipalité de Boischatel, 45, rue Bédard, Boischatel, QC, G0A 1H0,** et ce, avant la tenue de la séance précitée.

FAIT À BOISCHATEL, CE 4e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.

Amélie Bédard
Amélie Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 4e jour du mois de septembre 2025.

Amélie Bédard
Amélie Bédard
Greffière adjointe

45, RUE BÉDARD
BOISCHATEL (QUÉBEC)
G0A 1H0

TÉL : 418 822 4500
FAX : 418 822 4512

BOISCHATEL.CA
INFO@BOISCHATEL.NET